



ACADEMIE DE POITIERS

Lettre de novembre 2020
de la Section Académique du
SNETAA FO

15 rue Charles Gounod,
17000 La Rochelle

snetaa.s3.poitiers@gmail.com
<http://snetaa.poitiers.free.fr/>

205



SOMMAIRE :

- p.1 : Editorial
- p.2 et p 3 : CAPA PLP, Classe exceptionnelle
- p.4 : Lettre à la Rectrice ;
Réunions Retraitables et Retraités

Entre présentiel et distanciel

16 Octobre 2020, jamais nous n'aurions imaginé que pour une raison directement liée à sa mission d'enseignement, un collègue serait décapité devant son établissement scolaire. Principe de la République la Laïcité, nous permet à tous enseignants de pouvoir expliquer aux jeunes de lycées professionnels qui nous sont confiés et que nous devons aider à devenir des citoyens, que la liberté d'expression n'a pas de prix et ne se négocie pas. Que c'est par elle et pour elle que des hommes et des femmes se battent à travers le monde. Cette liberté d'expression nous l'avons et devons tout mettre en œuvre pour la conserver.

Quand le confinement a, à nouveau été déclaré, et que le Ministère a annoncé que les établissements scolaires restaient ouverts, le SNETAA FO a tout de suite pensé aux personnels vulnérables. C'est pourquoi, il a rappelé à M. Le Secrétaire Général du Rectorat, que l'employeur était garant de la santé des employés et qu'à ce titre, l'Administration devait prendre une mesure dans l'attente d'un décret. Nous avons ainsi obtenu que le Rectorat envoie un courrier aux proviseurs afin de rappeler que les personnels vulnérables et en attente de résultats de test étaient d'office placés en distanciel.

De retour dans les Établissements, les collègues n'ont pas manqué de montrer que la mise en place du protocole renforcé était inapplicable. En présentiel, dans la classe, dans les couloirs, au self les enseignants étaient conscients que la distanciation n'y était pas, tout comme le masque qui bien souvent était sous le nez, ou que les produits nécessaires au lavage des mains étaient épuisés.

Enfin après un refus catégorique du Rectorat sur la mise en place du distanciel, le Ministre change une nouvelle fois d'avis et il écrit aux enseignants pour annoncer le retour du distanciel à hauteur de 50%. Pour les collègues, moralement épuisés, on oublie une nouvelle fois tout ce qui avait été préparé en présentiel. On recommence encore et encore à chercher des stratégies administratives pour que l'emploi du temps puisse fonctionner puis des stratégies pédagogiques. Tout cela aussi pour que nos élèves de Lycées Professionnels, que l'on sait avoir beaucoup souffert du dernier confinement, puissent passer celui-ci dans de meilleures conditions.

Présent dans tous les Établissements le SNETAA FO a permis à ses adhérents d'échanger et de faire localement bouger les lignes. C'est ainsi que durant toute la semaine, les PLP de l'Académie vont monter des emplois du temps, que la Rectrice ne manquera pas, **entre distanciel et présentiel**, de valider au nom de la liberté pédagogique.

Ce maillage s'il existe, c'est parce que chaque adhésion en fait un syndicat d'adhérents, avec une action quotidienne de terrain qui donne au SNETAA FO de l'Académie de Poitiers un poids supplémentaire qui nous permet de maintenir vivante en présentiel comme en distanciel la formation professionnelle initiale publique et laïque.

La Rochelle, le 10 novembre 2020, Bénédicte Moulin, Secrétaire Académique

CAPA CLASSE EXCEPTIONNELLE, LA DER DES DERS ?

Pour cette dernière CAPA, le secrétaire général, M Vial, nous a fait l'honneur de sa présence. Depuis quelques années, les secrétaires généraux ne prenaient plus la peine de siéger ! Est-ce une manière d'entériner officiellement la disparition des CAPA ? Autant dire que cela nous a laissé un goût amer... Désormais, l'avancement se fera dans la plus totale opacité, obscurité, voire le copinage avec de petits chefs opportunistes.

La der des ders, l'on aurait pu s'attendre à un déferlement de promotions tant vantées par la mise en place du PPCR ! La réalité est tout autre... guidée par des restrictions budgétaires. Le SNETAA FO n'a pu que constater une fois de plus les conséquences du PPCR qu'il a refusé de voter. Une véritable duperie sur la revalorisation de carrière, qui n'est finalement qu'effective lorsque l'on atteint l'échelon spécial ! Combien d'entre nous l'atteindrons avant de partir en retraite ???

Passage à la Classe Ex vivier 2

201 collègues sont promouvables, 7 promus, soit un tout petit 3,5 %.

Que dire si ce n'est une promotion sûre et certaine en fin de carrière... mais alors en toute très fin de carrière...

Passage à la Classe Ex vivier 1

2 promouvables, 1 promu, soit 50 %. On ne pouvait guère faire moins ! On peut se demander pourquoi si peu de collègues « cochent les cases » ?

Depuis l'arrêté de mai 2005, plus de prise en compte de l'enseignement en BTS mais il y aurait conservation de ces dispositions.

Les années de formateur sont comptabilisées quelque soit la quotité (vérifications des décharges tuteur).

Soit 25 promotions perdues entre le vivier 1 et le vivier 2 !!!!

Passage à l'échelon spécial

27 collègues potentiellement promouvables, 6 promus soit 22 %...

MAIS, 10 collègues ont la même note, le même type d'appréciation (excellent dans les actions menées, toutes étant différentes les unes des autres), le même barème... et seulement 6 promus. Ce qui les différencie c'est l'ancienneté dans l'échelon.



Alors un peu d'histoire pour les plus jeunes d'entre nous.

Autrefois, dans le monde d'avant, c'est à dire au siècle dernier, que dis-je, au millénaire dernier, les inspecteurs passaient voir les enseignants régulièrement (ou pas) pour les conseiller et les noter et donc leur permettre de progresser dans la carrière.

Certains inspecteurs avaient le temps de passer tous les deux ou trois ans voir les enseignants, et à chaque fois, quelques points de gagnés. Certains inspecteurs, avec un collège d'enseignants plus important, ne disposait pas de ce temps, la note traînait donc un peu plus longtemps... l'avancement était plus lent.

Au final, maintenant, pour le passage à l'échelon spécial de la hors classe, l'ancienneté dans l'échelon est moindre, donc on passe après les collègues, on est (toujours) à la traîne...

Certes les inspecteurs faisaient de leur mieux, mais au final, pour ceux d'entre nous qui n'ont pas eu la chance de les rencontrer très souvent, c'est près de 280 € brut mensuel en moins... et la perspective d'une retraite moindre !

	VIVIER 1	VIVIER 2	ÉCHELON SPÉCIAL
Promouvables	6	201	26
Promus	1	7	6
Avis		Exceptionnel : 5 % Très satisfaisant : 30 %	
Femmes - Hommes	1 - 0	4 - 3	4 - 2

* en cas d'égalité de barème, c'est d'abord l'ancienneté dans le grade qui est prise en compte, puis l'ancienneté dans le poste et enfin la date de naissance.

Le SNETAA FO n'a jamais voulu du PPCR et a voté contre sa mise en place !

Le SNETAA FO s'est toujours battu et continuera de se battre à tes côtés, encore plus aujourd'hui qu'hier. Le recours est un droit dont il faut absolument te saisir, et le SNETAA FO peut te représenter.

Christelle Bruneau et Jean-Luc Germaneau, commissaires paritaires SNETAA FO





Académie de Poitiers

1^{er} SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

La Rochelle le 31 Octobre 2020

Madame La Rectrice,

Le mardi 27 octobre 2020, le SNETAA FO était reçu dans la délégation FNEC-FP-FO, par vous-même avec les autres organisations syndicales. Le thème de cette réunion était des plus clairs : Organisation de la journée de rentrée du Lundi 02 Novembre avec l'hommage à Samuel Paty, notre collègue assassiné le 16 octobre.

Pendant presque 2 heures nous avons évoqué cette journée et la mise en place de l'hommage en 4 temps – concertation entre enseignants / réflexion avec les classes / lecture de la lettre de Monsieur Jean JAURES et minute de silence.

Le retour à nos adhérents a été celui-ci. Chacun a donc pu commencer un travail dans ce sens.

Le vendredi 29 Octobre, soit moins de 3 jours avant la rentrée, tout bascule. L'hommage est quasiment nié. Plus de temps d'échange entre les membres de la communauté éducative et si on le souhaite ce jour là ou un autre, une possibilité d'évoquer avec les élèves l'assassinat de notre collègue.

Cela voudrait-il dire que les élèves vont arriver sans aucune question ? Que voyant qu'ils reprennent aux horaires habituels et non plus en décalé, ils vont s'installer sans rien dire, et suivre le cours que va dispenser l'enseignant ? Comment peut-on imaginer cela ?

Comment Madame la Rectrice peut-on nier à ce point l'échange, source de confiance entre les enseignants et les élèves. L'école de la République est là pour former des citoyens. Des jeunes en capacité de débattre. Sur un sujet aussi grave, le Ministère les priverait-il de cela ?

Le SNETAA FO de l'académie de Poitiers ne peut le croire ou du moins s'y résoudre.

D'autant que tout cela va se dérouler avec un protocole sanitaire renforcé, que les établissements ne peuvent pas avoir été en mesure de mettre en place pour ce lundi, au détriment de la santé des élèves et des personnels.

C'est pourquoi, le SNETAA FO de l'académie de Poitiers espère que si des enseignants jugent nécessaire la concertation pédagogique préalable à la rencontre des élèves à propos des événements tragiques survenus depuis quinze jours, afin de mieux répondre aux interrogations des jeunes qui leur sont confiés, cela sera pris comme une implication de leur volonté de mener à bien le travail pour lequel ils sont payés : l'ouverture d'esprit de leurs élèves.

Vous souhaitant bonne lecture, recevez Madame La Rectrice, l'expression de notre plus haute considération.

Bénédicte MOULIN, Secrétaire Académique SNETAA FO Académie de Poitiers

Chers collègues adhérents du SNETAA FO de l'Académie de Poitiers,

Comme tous les ans l'équipe académique va proposer une réunion pour les retraités et les retraitables. Toutefois chacun sait que les conditions sanitaires actuelles nous contraignent à modifier nos intentions initiales. Le mercredi 2 décembre notre réunion prévue pour les retraitables se fera cette année en visioconférence de 14h30 à 16h30, avec la présence de Raymond Valade notre référent retraite, pour préparer ton départ en retraite.

Prise de contact, premières questions réponses et prise de rendez-vous téléphonique ou visio avec lui seront alors possibles pour étudier les éventuels dossiers individuels de façon précise.

Pour cela il est nécessaire de s'inscrire (**par mail snetaa.web.poitiers@gmail.com**) suffisamment tôt pour que vous puissiez recevoir le lien de connexion sur Zoom, logiciel qu'il faudra avoir téléchargé (gratuitement) au préalable.

La réunion des retraités (entre retraités) pourra quant à elle se faire plus tard en présentiel si les conditions sanitaires du moment la rendent possible, date qui pourrait être le mercredi 3 février 2021 à Angoulême. Il s'agira de travailler sur les mandats à venir et sur l'actualité en matière de retraites et de 5ème risque de la sécurité sociale.

Une invitation sera lancée en temps utile.

Merci de ta compréhension et bien amicalement,

L'équipe académique du SNETAA dont ses retraités (actifs)

**Pour adhérer au SNETAA FO : par [formulaire papier](#) ;
Par [internet directement](#) en ligne sur <http://www.snetaa.org>**